

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 33

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et un et le 14 avril à 19 heures 05, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 avril 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mairie
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. BAUMLIN, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. ESPIAU.

05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. COMBE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME JARRIGE (POUVOIR A M. GARDE), M. CANCEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

M. DOMENEGUETTY est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2021/17

Objet : Parlement Des Ecoles

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la création du Parlement Des Ecoles, en préambule à la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2021.

Ce Parlement des Ecoles est composé de 5 parents d'élèves, 5 enfants (CM1/CM2), 3 professeurs des écoles, et 5 agents des services de la Vie Scolaire. Par ailleurs 2 élus de la commune participent à la commission et animent les débats.

La désignation des membres s'est faite par tirage au sort pour les parents d'élèves et les enfants, sur la base d'une liste volontaires après appel à candidatures envoyé à tous les parents. Pour les professeurs des écoles et les agents de la collectivité, il n'a pas été nécessaire de procéder à un tirage au sort.
36 parents d'élèves et 12 élèves ont été désignés suppléants.

L'objet de cette commission est de proposer un lieu d'échanges, de concertations, de débats et d'avis sur tous sujets relatifs à la vie scolaire.
La commission se réunit environ 3 fois par an.

Ainsi, en préambule à la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2021, les parents et enfants volontaires du Parlement Des Ecoles ont été tirés au sort.

Monsieur Le Maire rappelle également au Conseil Municipal que si celui-ci en a été informé, il n'a pas délibéré sur sa création. En effet, la Municipalité et ses services ont considéré que l'article L2121-22 du CGCT relatif aux commissions municipales ne trouvait pas à s'appliquer en raison de la dimension participative de la commission et non consultative.

Or, à l'occasion d'une vérification juridique, il s'avère qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur ces instances de la façon suivante :

- Les comités consultatifs sont créés par le Conseil Municipal (art. L. 2143-2 al. 1^{er} du CGCT)
- Le conseil Municipal fixe la composition des comités, sur proposition du Maire (art. L. 2143-2 al. 2 du CGCT)
- Il revient au Conseil Municipal de déterminer la composition et les modalités de désignation des membres du Parlement des Ecoles.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'entériner la création de ce Parlement Des Ecoles, en charge de proposer un lieu d'échanges, de concertations, de débats et d'avis sur tous sujets relatifs à la vie scolaire.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De se prononcer favorablement sur la création de cette commission dans les conditions évoquées ci-dessus.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- De se prononcer favorablement sur la création de cette commission dans les conditions évoquées ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRÉ

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire



Feuilleux Jol

- Transmis le 28 AVR. 2021
- Affiché le 28 AVR. 2021